

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 19 juin 2017 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque Mme Capucine ESPANA, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette dernière séance de l'année 2016-2017. Elle passe d'emblée la parole à M. MONNIN. Il précise que l'information faite ce soir sur le traitement des déchets répond à une demande récurrente des membres du Conseil. Il remercie M. COLLE, Municipal, chargé de l'étude du dossier ainsi que Mme COSTA, directrice de Valorsa (société en charge du traitement des déchets pour 101 communes vaudoises) présente parmi nous pour répondre aux questions.

1. Information sur le traitement des déchets par Mme C. Costa, directrice de Valorsa et M. JM. Collé, Municipal

M. COLLE a réalisé une étude très complète, détaillée et bien documentée. Il la présente au moyen de slides Power Point. En résumé, trois alternatives s'en dégagent :

- Construction d'une déchetterie – coût estimé CHF 1,3 Mio (sans terrain, ni bennes) la taxe déchets actuelle de CHF 85.—devrait toutefois être augmentée à CHF 122. -- et le service « porte à porte » supprimé, les Eco Points eux seraient réduits
- Partenariat inter communal : la taxe déchets subirait également une augmentation du même ordre
- Déchetterie mobile – coût CHF 1'100. -- par prestation (1 x par mois). Il n'y aurait néanmoins plus de ramassage « porte à porte » des objets encombrants. La taxe déchet pourrait rester au même tarif car elle serait compensée par la diminution du coût des encombrants.

La proposition retenue irait donc plutôt dans le sens d'une déchetterie mobile en optant pour un ramassage de tous les déchets au même endroit et en favorisant également une remise à niveau des Eco Points existants (remplacement des bennes, signalétique claire, etc.)

Pour rappel, une déchetterie mobile est une déchetterie éphémère, placée sous le contrôle d'un professionnel, qui peut être entreposée à n'importe quel endroit de la commune et déplacée en fonction des besoins. Elle permet de collecter une grande variété de déchets. Elle est ouverte à la population à un rythme défini.

Si l'on opte pour une déchetterie mobile, les coûts à envisager seraient les suivants :

- CHF 13'200.— pour l'installation une fois par mois d'une déchetterie mobile
- CHF 20'000. — pour l'amélioration des Eco Points actuels
- CHF 5'000. — pour la réorganisation du site des Eterpys

Le but de la Municipalité étant de conserver, dans la mesure du possible, le tarif de la taxe déchets à CHF 85. --.

M. COLLE invite ensuite Mme COSTA à faire quelques commentaires et répondre aux questions de l'assemblée.

Mme COSTA, en sa qualité de directrice de Valorsa, explique que cette société est l'entité publique qui aide les communes à mettre en place un système de tri des déchets. Elle rappelle que la problématique des déchets est en constante mutation, en

fonction des habitudes de consommation de la population. La solution d'une déchetterie mobile lui paraît intéressante car elle est flexible, non figée dans le temps.

La discussion est ouverte.

M. BRUCHEZ félicite tout d'abord M. COLLE pour la qualité de son étude et tient à avoir la confirmation que les appareils électriques ne font pas partie des déchets éliminés dans une déchetterie mobile.

M. COLLE admet que certaines déchetteries acceptent l'électro-ménager, mais l'idée de la Municipalité est de continuer de pouvoir retourner ces appareils chez le commerçant, tenant compte du fait qu'une taxe est perçue lors de leur achat.

M. GERMAN exprime également ses remerciements pour la présentation. Il s'inquiète de savoir comment vont procéder les personnes âgées n'ayant pas de véhicule pour amener leurs déchets.

M. COLLE indique qu'une solution visant à apporter un service complémentaire aux personnes non véhiculées pourrait être envisagée, en fonction des besoins, à condition que cette pratique ne devienne pas trop importante.

M. CHRISTEN se joint aux éloges des deux conseillers mais demande ce qu'il en est du chinage (personnes de l'extérieur venant ramasser les objets entreposés sur la voie publique) qui permet un recyclage relativement important

M. COSTA estime que cette action de chiner fait partie des légendes urbaines. S'il est vrai que les chineurs ramassent passablement d'objets sur la chaussée, ils vont en revanche en redéposer les $\frac{3}{4}$ dans la déchetterie suivante. L'emplacement « troc » des déchetteries rencontrent de moins en moins de succès.

Est-ce qu'un périmètre pour entreposer une déchetterie mobile a déjà été défini questionne M. BERARD, avec quels types de déchets et qui va définir cela ?

La Municipalité prend ce genre de décision expose M. COLLE. L'objectif étant d'accepter les déchets classiques, selon une liste qui existe déjà et qui pourrait être complétée.

M. MONNIN rajoute que tout commerçant a l'obligation de reprendre tous appareils électriques, même si l'achat n'a pas été effectué chez lui.

Mme COSTA donne encore quelques explications quant aux déchets spéciaux.

M. GOETTE est satisfait de constater que cette question récurrente de déchetterie est sur le point de trouver une solution. Celle proposée, qui peut être évolutive, lui paraît répondre aux besoins de notre commune et il se demande pourquoi le principe d'une déchetterie mobile n'a pas été adopté à une plus large échelle.

Mme COSTA argumente qu'une déchetterie fixe avec des bennes présente un côté rassurant pour ses utilisateurs, mais il existe néanmoins de nombreuses déchetteries mobiles. Quelques communes fonctionnent avec les deux systèmes.

Mme BONVIN s'inquiète de savoir comment les habitants seront informés des lieux et dates de la déchetterie, de son installation qui va générer un trafic de camions, représentant une nuisance et si les coûts de transports et de la présence d'un professionnel des déchets ont été comptabilisés.

Pour ce qui est de la communication indique M. COLLE elle sera faite notamment par le biais du site Internet (projet de réactualisation à l'étude). L'idée étant d'alterner la présence de la déchetterie sur deux sites, une fois par mois. La taille des bennes (environ 3 ou 4) sera à adapter en fonction du volume des déchets, tout en limitant au maximum les allers et venues de camions. La communication mise en place tiendra

compte de tous ces éléments et également donnera des meilleures informations sur les Eco Points.

M. MONNIN renchérit que tous les coûts de la déchetterie mobile (y compris le transport) sont inclus dans le chiffre articulé de CHF 1'100. — par prestation.

M. AYMARD soulève le fait que si une décision doit être prise, il serait bien de pouvoir parler des options et d'avoir une synthèse des changements en matière de traitements des déchets : ceux collectés dans les Eco Points, déchets verts méthanisables, etc...

Le but est d'offrir un service complet argumente M. COLLE en récoltant tous les déchets au même endroit (sauf les déchets ménagers). Le papier carton sera toujours ramassé ainsi que les déchets méthanisables. En revanche, il n'y aura plus de ramassage « porte à porte » des encombrants.

M. MONNIN précise qu'il s'agira du travail de la Municipalité de choisir les options et d'effectuer une communication adéquate à ce sujet.

M. TAVERNIER se joint aux remerciements déjà exprimés. Il souligne que l'approche globale du problème maintient la qualité des services existants tout en apportant des solutions d'amélioration. Il ajoute que si nous optons pour une déchetterie ou un partenariat inter communal, la taxe déchet passerait à CHF 122. —x 1'300. -- assujettis = CHF 158'800. --. Comparé au coût d'une déchetterie mobile de CHF 13'000. --, le calcul permet vite de se rendre compte où réside la bonne option. En revanche, la cadence d'une fois par mois ne lui paraît pas suffisante.

La cadence actuelle est de six fois par année réplique M. MONNIN, elle serait donc doublée, mais un passage bimensuel est toujours possible.

M. TAVERNIER ajoute encore que la plupart des déchetteries individuelles sont en train de se regrouper et une déchetterie communale ne serait pas, selon lui, la solution la plus appropriée. Le fait de conserver des Eco Points est un avantage et à ce sujet, il estime qu'il serait judicieux d'augmenter – au niveau genre de déchets – ceux situés dans le quartier de Sur les Moulins.

M. COLLE confirme qu'il va s'en occuper.

Mme ESPANA rebondit sur la fréquence de la présence de la déchetterie mobile qui sera de 12 fois. Elle estime que si le coût de la taxe est légèrement adapté, une fréquence bimensuelle serait appropriée.

M. MONNIN répond que cela dépendra de la quantité de déchets. Une adaptation sera toujours possible. Il lui tient à cœur de souligner que ce système de déchetterie mobile représente une nette amélioration sans augmentation du prix de la taxe actuelle.

Mme EIGENHEER félicite également la Municipalité pour le travail réalisé et se déclare elle aussi favorable à une fréquence bimensuelle.

Le sujet étant clos, l'assemblée applaudit chaleureusement les intervenants et Mme COSTA quitte la salle.

2. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	33
Membres excusés	5
Membres non excusés	2

Se sont excusés pour cette séance : Borboen Yan, Deville Estelle, Faivre Séverine, Lasser Theo et Scherz Philippe.

Non excusées : Flury Poffet Denise et Killias Susan.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour est suivi tel qu'il se présente :

- 1) Information sur le traitement des déchets par Mme C. Costa, directrice de Valorsa et M. JM. Collé, Municipal
- 2) Appel
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2017
- 4) Correspondance
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) **Préavis 3/2017 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 982'000. —TTC pour la rénovation de l'éclairage public de la commune de Denges**
- 8) **Comptes et gestion de l'année 2016 et rapport de la commission gestion-finance**
- 9) **Elections statutaires du Conseil communal:**
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 10) Rapport de la Présidente
- 11) Propositions individuelles
- 12) Divers
- 13) Distribution des émoluments

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 8 mai 2017

M. GOETTE aurait trouvé agréable que le PV mentionne en quoi consistait la motion de Mme Andrée Rosat (« pour un village solidaire »). La secrétaire en prend bonne note. Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 8 mai 2017 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions. Mme ESPANA prie Mme PALPACUER de le parapher et demande à M. TAVERNIER qui a présidé la séance du 8 mai 2017 de le signer également.

4. Correspondance

Aucune correspondance significative reçue ou envoyée durant cette période, mis à part :

- | | |
|-----------|--|
| 10.5.2017 | Réception du préavis 3/2017, des comptes 2016, du rapport de gestion |
| 10.6.2017 | Réception des rapports des commissions concernées |
| 12.6.2017 | Lettre habituelle au Préfet l'informant de notre séance de ce soir |

5. Communications du bureau

Aucune communication particulière du bureau.

6. Communications municipales et échancier

M. MONNIN informe qu'un violent orage a provoqué des infiltrations d'eau dans les Portakabin de l'UAPE (Unité d'Accueil Collectif Parascolaire pour Elèves) au niveau du tableau électrique. Un électricien est intervenu sans délai pour sécuriser l'installation. Un courrier émanant de Mme la Présidente de l'UAPE relatif à l'aspect sécuritaire a été adressé à la Municipalité qui a pris la situation très au sérieux. Des expertises vont être réalisées et les mesures qui s'imposent seront prises.

Concernant les parois anti-bruit qui auraient dû être posées en juin 2017 et suite à une intervention de la Municipalité, les CFF confirment que ces aménagements seront effectués dans le courant de l'automne.

7. Préavis 3/2017 – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 982'000. — TTC pour la rénovation de l'éclairage public de la commune de Denges

Mme ESPANA invite M. CHRISTEN pour la commission technique en l'absence du président M. LASSER et Mme JAQUIER pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport respectif sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. TARVERNIER exprime ses remerciements aux commissions et à la Municipalité pour la qualité du travail réalisé. Il souhaite avoir l'avis de la Municipalité quant à la proposition faite par la commission technique, à savoir la pose de détecteurs pour un montant optionnel de CHF 27'500. --.

L'avis de M. MONNIN est que ce poste peut être sans problème inclus dans le budget global.

Selon son expérience Mme BONVIN estime que les luminaires munis de détecteurs consomment plus qu'une lampe allumée en permanence. Cette solution ne lui paraît pas idéale, à moins qu'elle ne représente vraiment une économie.

M. PIGUET assure que le matériel choisi est de qualité professionnelle et fera l'objet de réglages et d'ajustements précis.

M. GOETTE trouve très positif, selon la solution proposée, d'aller dans le sens d'une diminution de la pollution lumineuse.

M. PIGUET rajoute qu'une méthode scientifique permet d'évaluer les différentes mesures d'abaissement de la luminosité.

M. BORBOEN s'assure d'avoir bien compris que tous les candélabres vont être remplacés, y compris ceux datant d'une quinzaine d'années, ce qui lui paraît aberrant.

Une évaluation sera faite lors de l'exécution des travaux affirme M. PIGUET. Si certains peuvent être conservés, ils le seront, mais le problème est que la partie optique ne sera vraisemblablement plus compatible avec ces anciennes installations.

Mme EIGENHEER relève que dans le rapport de gestion, il est mentionné une mise à zéro de la réserve suite aux investissements réalisés pour l'achat du tracteur et le remplacement des luminaires, elle craint que cela ne mette en péril des travaux d'urgence à réaliser à l'UAPE.

Réponse négative de M. MONNIN qui lui assure que tous travaux sécuritaires seront entrepris en priorité.

Quel serait le délai pour reconstituer la réserve questionne M. AYMARD.

On ne peut donner de prévision à ce sujet argumente M. MONNIN tout en exprimant le souhait de reconstituer cette réserve au plus vite, bien qu'il n'y ait aucune obligation légale dans ce sens. Il note avec satisfaction que les finances communales ne présentent aucune dette et le fait d'avoir une réserve lui paraît être un élément très positif.

Mme JAQUIER souhaite savoir pour quelle raison il n'a pas été prévu d'harmoniser tous les luminaires dans le centre du village.

La volonté de la Municipalité est d'avoir le moins de diversité possible assure M. PIGUET. Le but est de rester cohérent tout en respectant l'enveloppe budgétaire. Il est important d'aller dans le sens des normes existantes.

La réserve actuelle sera utilisée pour la première étape remarque M. AYMARD, la commune devrait donc s'endetter de CHF 395'000.00 pour la deuxième étape ?

M. MONNIN argumente que la réserve comptabilise CHF 600'000.00 et le cash se monte à CHF 1'700'000.00. Par souci de transparence, la totalité de l'investissement a été présentée en Conseil, bien que la deuxième partie soit reportée dans le temps.

Aucune autre question n'étant formulée, Mme ESPANA prie M. CHRISTEN et Mme JAQUIER de donner lecture des conclusions de leur rapport.

Le préavis 3/2017 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 31 voix et 1 abstention.

simplex

8. Comptes 2016

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2016, l'extrait des comptes tiré à part, le rapport de la commission de gestion-finances 2016 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

Mme ESPANA donne la parole à Mme JAQUIER, rapporteuse de la Commission Gestion-Finances pour donner lecture des éléments du rapport, sans les remarques ni les conclusions.

Mme ESPANA passe, page par page, à l'examen de ces comptes qui suscitent les commentaires suivants :

Page 7 – 112 - Economat - Chancellerie

Poste 365.00 - Mme SEBASTIANI se demande pour quelle raison ce poste est passé d'un montant de CHF 19'000. -- à CHF 41'000. --.

M. MONNIN justifie cette augmentation par la subvention accordée au Journal de Morges et l'aide apportée à la fête de l'Abbaye.

Page 11 – 352 - Collège « La Crosette »

Poste 315.00 – Mme SEBASTIANI s'étonne de la somme de CHF 15'000. — relative à l'entretien du chauffage arguant que l'installation est relativement récente.

M. MONNIN répond qu'une réparation d'entretien courant a dû être effectuée sur ce chauffage à pellets.

Page 14 – 440 - Parcs

Commentaire de M. TAVERNIER qui se dit surpris de savoir qu'il y a des jeux dangereux à Denges, mais satisfait d'apprendre qu'ils ont été remplacés.

Page 15 – 460 – Egouts et Epuration

Poste 381.00 – M. BORBOEN souhaite des explications au sujet de ce poste d'un montant de CHF. 146'206.20.

Réponse de M. MONNIN : il s'agit d'un compte affecté en précisant toutefois que les canalisations d'eaux claires et usées présentent des signes de vieillesse, ce qui impliquera des travaux à plus ou moins court terme, raison pour laquelle une réserve a été prévue et ne pourra être utilisée que pour ce poste.

M. BORBOEN tient néanmoins à souligner que la commune dispose d'un fonds de réserve d'environ CHF 2 Mio pour l'épuration.

M. MONNIN réplique que le coût pour ce genre de travaux peut rapidement devenir important.

Page 16 – 520 – Enseignement Secondaire

Poste 351.01 – M. TAVERNIER s'étonne de la diminution importante de la participation aux établissements secondaires.

M. FRANCO concède que lors de l'élaboration du budget 2016, la primarisation des 7-8 n'avait pas encore été faite car la réorganisation scolaire avait modifié les secteurs secondaires et primaires.

Aucune autre question n'étant formulée, la discussion sur les comptes est close.

Mme ESPANA passe ensuite à l'examen du rapport de gestion 2016 et ouvre la discussion.

Mmes COLLE-DEMONT et SEBASTIANI font remarquer quelques fautes de frappe dont M. MONNIN prend bonne note.

Page 21 - Rencontre des 4 syndic

M. TAVERNIER est curieux de connaître la raison de cette rencontre et également si la fusion des communes est en discussion.

M. MONNIN indique qu'il s'agit essentiellement de faire le point sur la problématique du bruit de la gare de triage. Quant à la fusion des communes, le sujet n'est pas à l'ordre du jour.

Page 41 – Associations et sociétés locales

M. BRUCHEZ souhaite savoir s'il y a une explication quant à la diminution des passeports vacances.

M. GOLAY n'a pas d'éléments de réponse précis, mais constate effectivement que Denges est peu présent bien que la baisse soit générale, quoique plus marquée dans notre village.

Pages 38-39 – Séances du conseil intercommunal de l'ERM

Mme SEBASTIANI aimerait savoir si la taxe sur les micropolluants est une nouveauté.

Réponse négative de M. GOLAY qui précise que cette taxe est déjà incorporée dans la taxe générale.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la discussion sur le rapport de gestion est close et M. MONNIN tient à remercier chaleureusement Mme GEVISIER, secrétaire communale qui a procédé à l'élaboration de ce volumineux rapport. L'assemblée applaudit.

Comptes 2016 des établissements primaires et secondaires de Préverenges et environs

Mme ESPANA passe à l'examen de ces comptes qui ne suscitent aucun commentaire.

Aucune remarque, ni question n'étant formulée, Mme ESPANA invite Mme JAQUIER à lire les remarques ainsi que les conclusions du rapport de la commission gestion-finances 2016. Elle rappelle que le vote intervient séparément, premièrement sur les comptes 2016, puis sur la gestion 2016.

Les comptes communaux et des EPSP arrêtés au 31 décembre 2016, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission de gestion-finances sont acceptés à l'unanimité par 32 voix.

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2016 et à la commission de gestion-finances par 27 voix et 5 absentions.

Mme ESPANA remercie la commission gestion-finances ainsi que la Municipalité pour le travail accompli, sous les applaudissements de l'assemblée.

9. Elections statutaires du Conseil communal:

Mme ESPANA rappelle que le Président et les deux Vice-Présidents sont élus au scrutin individuel secret, conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

Election du/de la Président(e) du Conseil

Mme ESPANA demande à M.TAVERNIER s'il confirme son acceptation de se présenter en qualité de Président du conseil communal. Il confirme.

Bulletins délivrés : 33 Rentrés : 33
Nuls : 0 Blancs : 2 Voix éparses : 0 Valables : 31 Majorité absolue : 17

Est élu Président du Conseil Communal pour l'année du 01.07.2017 au 30.06.2018 M. Grégoire TAVERNIER par 31 voix.

Election du/de la 1^{er} Vice-Président(e) du Conseil

Mme Denise FLURY POFFET, 2^{ème} Vice-Présidente, ne désirant pas se représenter Mme Capucine ESPANA la remercie pour le travail accompli et demande qui souhaite accepter le poste. M. BORBOEN propose Mme Karin EIGENHEER qui accepte de se présenter en qualité de 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil communal

Bulletins délivrés : 33 Rentrés : 33
Nul : 0 Blancs : 0 Voix éparses : 0 Valables : 33 Majorité absolue : 17

Est élue à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal pour l'année du 01.07.2017 au 30.06.2018 Mme Karin EIGENHEER par 32 voix.

Election du/de la 2^{ème} Vice-Président(e) du Conseil

Mme SEBASTIANI propose que M. Michel AYMARD se présente en qualité de 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal.

Bulletins délivrés : 33 Rentrés : 33
Nul : 0 Blanc : 1 Voix éparses : 1 Valables : 31 Majorité absolue : 17

Est élu à la 2ème Vice-présidence du Conseil communal pour l'année du 01.07.2017 au 30.06.2018 M. Michel AYMARD par 31 voix.

Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs-(trices) suppléants(es)

L'élection se fait à main levée

Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) pour l'année du 01.07.2017 au 30.06.2018.

Mme Karin MATTHEY-JUNOD et M. Jean-Daniel BULA sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année du 01.07.2017 au 30.06.2018.

Mme ESPANA félicite ces personnes pour leur élection. L'assemblée les applaudit.

8. Rapport de la Présidente

Mesdames, Messieurs,

Cette première année de la législature 2016-2021 aura vu notre Conseil se mettre en place et prendre son rythme de croisière après avoir décidé du budget 2017.

Ce printemps aura été actif en préavis de la part de notre municipalité.

Le mois passé vous avez accepté le règlement communal des sépultures et du cimetière et tarif des taxes et émoluments et l'acquisition d'un nouveau tracteur pour CHF 121'000.00.

Ce soir vous avez approuvé un crédit extrabudgétaire de CHF 982'000.00 pour la rénovation de l'éclairage public communal.

Nos débats ont été empreints de respect. Je vous en félicite.

Comme le montrent aussi les comptes 2016 que vous venez d'approuver, notre commune a une situation financière équilibrée et peut se permettre les investissements nécessaires à son bon développement.

Une Intense activité du bureau de vote cette année est à relever notamment lors des élections de ce printemps et je remercie toute les personnes engagées lors de cet exercice fastidieux et plus particulièrement Fabien qui a dû assumer la tâche de responsable du bureau lors du 2^{ème} tour.

Un grand merci bien sûr à Françoise pour son efficacité remarquable, sa grande disponibilité et surtout sa bonne humeur et son enthousiasme toujours fidèle au rendez-vous.

Merci également aux scrutateurs, Karin et Jean-Daniel et aux 2 vice-présidents, et tout particulièrement à Grégoire toujours fidèle au poste pour me remplacer lors de mes déplacements professionnels.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions ad-hoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidés.

Un remerciement tout particulier aux membres de la Commission gestion finances et sa Présidente Pascale Menu pour leur engagement avec une commission presque exclusivement composée de nouveaux membres et je souhaite souligner la qualité du travail effectué.

Je voudrais également féliciter la municipalité pour son engagement et la qualité de son travail tout au long de l'année ainsi qu'à notre secrétaire communale, Anne Sylvie Gevisier toujours disponible pour nous aider.

Lorsque nous avons une si belle journée aujourd'hui je ne peux que repenser en souriant à notre sortie du conseil sous une pluie battante malgré un programme que nous avons décidé de maintenir par tout temps. Et je ne regrette pas cette décision tant l'ambiance était chaleureuse. Je dois avouer avoir été impressionnée et heureuse de n'avoir aucune désinscription de dernière minute.

Je vous laisse en de bonnes mains avec Grégoire l'année prochaine. Et je me réjouis de voir l'engagement de 2 nouveaux conseillers en tant que 1^{er} et 2^{ème} vice-président. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée, je vous souhaite un très bel été et me réjouis de vous revoir début octobre.

9. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil

10. Divers

Aucun

12. Distribution des émoluments

La secrétaire du Conseil procède à la distribution des émoluments.

Il est 22h36 et plus personne ne demandant la parole, Mme ESPANA lève la séance et invite l'assemblée à la verrée qui suit.

La Présidente

C. Espana

C. Espana



La Secrétaire

F. Palpacuer

F. Palpacuer